

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 à 20 heures 30
--

Etaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme MILBEO, MM. LE POTTIER, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à Mme Véronique LE GALLO
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Dans le respect de l'article L270 du Code Electoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

M. Samuel BRIAND, suivant sur la liste, a été sollicité pour remplacer M. Jean-Pierre ROUILLE et a accepté.

Le tableau du Conseil municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de monsieur Samuel BRIAND en qualité de conseiller municipal.

M. Samuel BRIAND donne pouvoir à M. Georges LE FRANC pour cette réunion du 15 septembre 2017

COMITES MUNICIPAUX

Modification de la composition des comités, suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à l'installation de monsieur Samuel BRIAND en tant que conseiller municipal, il est proposé sa représentation en lieu et place de monsieur Jean-Pierre ROUILLE, conseiller municipal décédé, au sein des instances suivantes :

- Comité de l'Infos
- Comité voirie – assainissement et réseaux
- Commission des marchés à procédure adaptée

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Modification de la composition des commissions de LOUDEAC COMMUNAUTE CENTRE BRETAGNE, suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à l'installation de monsieur Samuel BRIAND en tant que conseiller municipal, il est proposé sa représentation en lieu et place de monsieur Jean-Pierre ROUILLE, conseiller municipal décédé, au sein des instances suivantes :

- Commission ATTRACTIVITE TERRITORIALE en tant que suppléant.

Le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2017 est adopté.

1. ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS DES ECOLES

La participation est fixée à 600 € pour l'année scolaire 2017-2018.

2. PRIX DU CONCOURS DE MAISONS FLEURIES 2017

Le Conseil adopte les prix suivants :

- bons d'achats à valider dans les commerces barnabéens avec
 - 1^{er} de chaque catégorie et hors concours : bon d'achat de 45 €
 - 2nd de chaque catégorie : bon d'achat de 35 €
 - 3^{ème} et suivants de chaque catégorie : bon d'achat de 25 €.

+ Remise de plantes aux 1ers de chaque catégorie.

La date de remise des prix est fixée au vendredi 13 octobre 2017 à 19 heures – salle les lilas.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles présentées.

4. RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le rapport annuel 2016 est adopté.

Clôture de la séance : 21 heures 45.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2017.

A Saint-Barnabé, le 21 septembre 2017

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC